

17 mars 2003

Rapports de la commission du logement et de la commission des pétitions chargées d'examiner la pétition intitulée: «Des locaux au Clos Voltaire pour les habitants du quartier Délices-Voltaire».

Rapporteur: M. Jacques Mino.

Cette pétition avait été renvoyée lors de la séance plénière du 19 novembre 2002 à la commission des pétitions.

Cette pétition a été transmise par la commission des pétitions à la commission du logement, du fait que cette dernière avait déjà étudié la question.

Dans sa séance du 10 février 2003, sous la présidence de M^{me} Michèle Ducret, la commission du logement constate que M. J. Menoud a déjà été auditionné par elle en date du 2 septembre 2002 (cf. notes de séance N° 3, pp. 2 et 3), en compagnie de M^{me} A. Fonjallaz, en tant que représentants des habitants du quartier.

Ces personnes formulaient déjà les mêmes demandes que celles reprises dans la pétition, à savoir d'octroyer aux habitants:

- l'usage public du jardin et du rez-de-chaussée du Clos Voltaire;
- la mise à disposition de locaux permettant aux habitants la tenue d'activités conviviales et sociales.

Lors de la discussion qui suivit, les commissaires relevèrent alors que:

1. il n'est pas possible d'envisager une buvette commune avec la Ciguë;
2. il n'est pas possible de reléguer la Ciguë au seul premier étage;
3. une garderie ne peut prendre place au Clos Voltaire;
4. il y a déjà un centre de loisirs proche à Saint-Jean;
5. l'ouverture du parc est déjà prévue dans le projet du Conseil administratif.

En conséquence, la commission du logement a voté le refus du projet des habitants comme suit: 7 non (1 L, 2 R, 2 Ve, 2 AdG/SI), 3 oui (2 S, 1 AdG/TP), 3 abstentions (1 L, 2 DC).

En complément, la commission ayant décidé que l'affectation des lieux irait à la Ciguë, elle a émis le désir qu'il y ait une concertation entre la Ciguë et les habitants, par un vote comme suit: 10 oui (1 L, 2 DC, 2 S, 2 Ve, 1 AdG/TP, 2 AdG/SI), 2 non (R), 1 abstention (L).

Suite à ces constatations, la commission du logement n'estime pas nécessaire de recevoir à nouveau des représentants de l'association des habitants pour les auditionner sur des objets ayant déjà été traités et elle décide de classer cette pétition.

Elle demande à sa présidente de bien vouloir, par égard pour les signataires de la pétition, le leur faire savoir par écrit.

La commission du logement apprendra, par la suite, que la commission des pétitions a finalement tout de même souhaité traiter elle-même cette pétition. Dont acte.

En conséquence, ce rapport lui a été transmis pour information.

Rapporteur de la commission des pétitions: M. René Grand.

Le rapporteur exprime ses remerciements à M^{me} Ursi Frey pour la précision de ses notes de séance.

La commission des pétitions a étudié la pétition P-74 lors de sa séance du 10 mars 2003, sous la présidence de M^{me} Liliane Johner.

Audition de pétitionnaires

M^{mes} Anne Fonjallaz, Mercedes Lopez, Maria-Luz Fernandez, Berthe Mala-testa, MM. Jacques Menoud, Hugo Lopez et Philippe Ramseier viennent exposer les motifs de leur pétition.

M. Menoud explique d'abord la situation de l'actuel parc Voltaire qui est très fréquenté, autant par les enfants, les familles, les adolescents que par les personnes âgées, dans un espace restreint. En agrandissant la surface du parc autour du Clos Voltaire, la Ville permettrait d'améliorer la qualité de vie du quartier, très peuplé. Il faudrait alors procéder à de nouveaux aménagements, par exemple en installant un éclairage public et de nouveaux cheminements.

Le succès de ce parc éloigné des dangers de la circulation attire de nombreux promeneurs, mais ce sont surtout les familles qui regrettent de ne pas pouvoir occuper un endroit abrité quand il fait mauvais temps. C'est pourquoi les habitants ont saisi l'opportunité de l'achat du Clos Voltaire par la Ville pour demander l'accès public au rez-de-chaussée du bâtiment ainsi qu'à son pourtour.

Actuellement, une trentaine d'étudiants occupent toutes les surfaces disponibles de cette ancienne bâtisse qui accueillit jadis les hôtes de Voltaire, ainsi que le jardin qui l'entoure. M. Menoud a étudié des propositions avec l'Association Délices-Voltaire pour aménager l'intérieur de la partie sud du rez-de-chaussée. Il est souhaité principalement de créer une salle polyvalente de plain-pied agrémentée d'une petite buvette ou d'une cafétéria: cet espace répondrait non seulement à la demande des habitants, mais également à celle du nouveau conservateur du Musée-Institut Voltaire, M. François Jacob, pour y donner des conférences ou pour organiser différentes animations en faveur du public. Deux salles communicantes, spécifiquement destinées aux familles complèteraient le projet, éventuellement par la création d'une halte-garderie gérée par les parents. Des installations sanitaires complémentaires répondraient enfin à la demande pressante des personnes fréquentant le parc, spécialement des enfants, ainsi que l'usage annexe de la cave.

M^{me} Malatesta signale que les étudiants qui occupent les chambres du Clos Voltaire laissent traîner dehors des tas d'objets en désordre autour de la maison et qu'elle n'ose pas traverser cet endroit le soir car les lieux sont mal éclairés.

A la demande de la présidente, M. Menoud confirme que les pétitionnaires ont déjà été auditionnés l'automne dernier par la commission du logement, mais que leur demande d'alors était moins élaborée que celle d'aujourd'hui. Malheureusement, aucune suite n'a encore été donnée à cette démarche.

A la question d'une commissaire, M^{me} Lopez répond que la pétition P-47 de quelques personnes âgées de l'immeuble voisin avait été lancée pour supprimer la place de jeux actuelle, mais que les pétitionnaires de la pétition P-74 ont refusé de soutenir cette démarche, de même que le directeur de l'établissement médico-social voisin des Marronniers qui a tenu à souligner les bienfaits de la présence des enfants pour les pensionnaires âgés de son établissement. D'ailleurs, la pétition P-47 a été classée par le Conseil municipal.

M. Menoud explique enfin, sur la demande d'un commissaire, les différentes possibilités de gestion du rez-de-chaussée du Clos Voltaire. La première démarche consiste à tenir compte des besoins du quartier: locaux demandés pour les enfants, les adolescents, les familles. Pour cela, l'Association Délices-Voltaire évoque la participation éventuelle des habitants avec le soutien de la Ville, notamment celle de la Délégation à la jeunesse. Une autre association a proposé l'animation de la buvette avec des jeunes en réinsertion. Le Musée-Institut Voltaire est également intéressé à gérer ces locaux pour ses activités culturelles afin de conserver le lien historique notoire entre le bâtiment du musée et celui du Clos Voltaire.

Discussion et vote

Les commissaires font d'abord le point de la situation concernant la pétition P-44, «Sauvons le Clos-Voltaire», acceptée par le Conseil municipal le 17 avril 2002, et la proposition PR-184 du Conseil administratif envoyée à trois commissions le 12 mars 2002 et ayant trait à:

1. l'achat du bâtiment et de son périmètre à l'UBS pour 2 010 000 francs, crédit voté le 25 juin 2002 en séance plénière et finalisé en automne dernier;
2. l'ouverture d'un crédit de 285 000 francs pour les frais d'études en vue de la restauration de l'enveloppe du bâtiment et de l'aménagement du jardin, crédit voté en séance plénière le 11 mars 2003;
3. l'attribution d'un droit de superficie. Ce troisième volet est en cours d'examen à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Il apparaît que la coopérative d'étudiants La Cigüe pourrait se voir attribuer la jouissance du bâtiment. Toutefois, il faudra aussi tenir compte des demandes de la population du quartier et du Musée-Institut Voltaire, ce qui n'ira pas sans provoquer quelques confrontations.

En conclusion, la commission propose de renvoyer la pétition P-74 au Conseil administratif en lui recommandant de prendre en compte les souhaits des habitants, de les associer à l'étude de l'aménagement du bâtiment et du périmètre du Clos Voltaire et, en attendant, de procéder au nettoyage des lieux.

Ces conclusions sont acceptées à l'unanimité des 12 commissaires présents (2 L, 2 R, 2 Ve, 2 S, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP).

Annexes: plan du périmètre
descriptif des locaux

